



Règlement de la 91

ORGANISATION

Les samedi 13 et dimanche 14 avril 2019,
RANDOGOM, association membre de la FFRandonnée,
avec le soutien technique du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
organise la 1^{ère} édition de LA 91 DE GOMETZ LE CHATEL.

Cette manifestation est organisée sans esprit de compétition, elle n'est ni une course ni un marathon. Elle propose différentes distances allant du 5 km au 91 km. Elle est réservée aux marcheurs en parfaite condition physique, munis de leur inscription.

Comme toute activité de sport de plein air, la randonnée comporte un tant soit peu de risques, vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences aux organisateurs. Durant la randonnée, vous engagez votre propre sécurité mais également l'image et la responsabilité de l'association organisatrice.

Chaque marcheur est responsable de sa condition physique. L'inscription vaut pour déclaration de bonne condition physique. Les différents parcours nécessitent un entraînement régulier et requièrent une aptitude certaine à un effort sportif soutenu. Les marcheurs doivent respecter le règlement et les horaires de passages prévus sur les différents parcours.

SÉCURITÉ – ASSISTANCE

La 91 s'effectue majoritairement sur des chemins de randonnée, mais emprunte également des portions de voie publique, où le code de la route s'applique strictement.

Pour les parcours de 91 km, 50 km et 25 km Audax, le port du gilet de sécurité réfléchissant est obligatoire.

Pour la 91 km et la 50 km pendant toute la période de nuit, chaque participant doit obligatoirement disposer d'un éclairage en état de marche et d'un téléphone portable dont les coordonnées auront été communiquées sur la fiche d'inscription. Au départ, lors de l'émargement, un contrôle d'équipement sera effectué.

En outre, bien que l'organisation ait prévu 3 points de ravitaillement sur la 91 km et 1 point de ravitaillement sur la 50 km, chaque marcheur doit se munir de son propre ravitaillement et d'une réserve d'eau suffisante pour lui permettre de rallier les points de ravitaillement prévus par l'organisation.

Pour ne pas gêner les marcheurs et l'arrivée de secours, les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours de la marche, à part ceux prévus par les organisateurs officiels.

La 91 est un événement de pleine nature, de ce fait, un comportement responsable est demandé à chaque participant : respect de la flore et de la faune.

Un PC sécurité sera activé pendant toute la durée de la manifestation. Il prendra en compte tous les appels au **06 08 24 50 32** et prendra toutes les dispositions nécessaires.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

ASSURANCE

Le CDRP91 assure l'événement en responsabilité civile. Cet événement fait l'objet d'une déclaration préfectorale.

PARCOURS :

Plusieurs parcours pédestres en ligne, à allure libre et sans classement :

25 km à allure Audax, 19 km, 12 km, 8 km ou 5 km (Rando Santé)

Pour la 91 et la 50 km un fichier GPX et une carte de chaque étape en pdf à imprimer seront fournis par email au responsable d'équipe (pour les parcours en relais) avant le départ. Aucun balisage particulier ne sera mis en place par l'organisation.

Toutes les autres épreuves seront accompagnées par des animateurs.

La majorité des départs et toutes les arrivées sont prévues à Gometz le Chatel. Aucun service de transport spécifique ne sera mis en place pour les départs effectués aux différents points de ravitaillement, en conséquence les participants devront prendre leur propre disposition.

Les parcours sont sur des chemins, sentiers et petites routes ouvertes à la circulation. Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

HORAIRES

Les horaires et les lieux des différents départs sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Epreuve	Départ	Lieu
91	Samedi 13 Avril de 16h00 à 18 h	Salle du Conseil, Mairie de Gometz le Chatel
50	Dimanche 14 Avril à 03h00	Salle Barbara
25 Audax	Dimanche 14 Avril à 09h00	Salle Barbara
19	Dimanche 14 Avril à 09h30	Salle Barbara
8	Dimanche 14 Avril à 10h00	Salle Barbara
12	Dimanche 14 Avril à 13h00	Salle Barbara
5 Rando Santé	Dimanche 14 Avril à 14h00	Salle Barbara

Mairie : 76 rue Saint Nicolas 91940 Gometz le Châtel

Salle Barbara : rue du Fromenteau 91940 Gometz le Châtel

Les inscriptions sur place seront ouvertes pour les randonnées accompagnées 30 mn avant le départ sur le lieu du départ.

Pour les randonnées 91 et 50 km, les préinscriptions par Internet sont obligatoires (diffusion des documents) toutefois il sera possible de modifier un ou plusieurs équipiers pour les relais. Bien que cette manifestation ne soit pas une course, pour des raisons de sécurité, les participants doivent arriver avant 16h00 le dimanche 14 Avril 2019.

En outre, pour chaque point de ravitaillement, sont définis des horaires d'ouverture et de fermeture. Tous les marcheurs se trouvant en dehors de ces horaires se placent de facto en dehors de l'organisation.

RAVITAILLEMENT – POSTES DE RAVITAILLEMENT – CONTROLE

Pour la 91 : 3 points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) sont assurés sur le parcours par l'organisation ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Ballainvilliers : Ce poste sera ouvert de 19h à 22h

Boissy sous Saint Yon : Ce poste sera ouvert de minuit à 4h.

Saint Cyr sous Dourdan : Ce poste sera ouvert de 4h30 à 10h30.

Pour la 50 : 1 point de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) est assuré sur le parcours à Saint Cyr sous Dourdan aux horaires sus précisés par l'organisation ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Chaque participant se verra remettre un carton de pointage au départ sur lequel seront renseignés les heures de départ, d'arrivée et les points intermédiaire de ravitaillement. Le carton de pointage sera le témoin de relais pour les équipes.

Les participants sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillements. Ne pas oublier d'emporter de l'eau et de quoi pallier des "coups de moins bien".

Attention : aucun gobelet jetable ne sera distribué sur l'épreuve ; se munir d'un gobelet recyclable.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur notre site <https://www.rando91.com> : paiement en carte bleue (en ligne via un site sécurisé) ou par chèque à l'ordre de RandoGom ou en espèces sur place pour les randonnées accompagnées. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette manifestation est réalisée sans but lucratif, néanmoins une participation aux frais de nourriture est demandée.

Les frais d'inscription sont fixés à :

Epreuve	Tarif Licencié FFRP	Tarif Non Licencié	Tarif Equipe
91 Km	12€	14€	16€ licencié / 20€ non lic.
50 Km	10€	12€	Sans objet
25 Km Audax	3€	3€	
Autres marches	3€	5€	

L'inscription donne droit à :

- La participation à l'épreuve choisie
- L'accès aux ravitaillements (91 et 50 km) pendant l'épreuve et à l'arrivée
- Un souvenir de la participation à l'épreuve
- Le rapatriement sur le lieu d'arrivée en cas d'abandon.

Âge minimum de participation : 16 ans pour l'Audax, la 50 et la 91 (avec autorisation parentale obligatoire si non accompagné).

Pour les autres randonnées, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

La clôture des inscriptions par Internet est fixée au JEUDI 10 AVRIL 2019 à 16h

GESTION ET TRAITEMENTS DES DECHETS

Du fait de son inscription, chaque participant s'engage à avoir un comportement responsable vis-à-vis de sa production de déchets. L'organisation place la marche dans un cadre de gestion éco responsable. Pour que cela soit une réussite, cet objectif demande la collaboration de tous les participants.

A chaque point de ravitaillement, des moyens de collecte seront mis à disposition. Sur le parcours, nous demandons expressément aux marcheurs de ne pas jeter leurs déchets dans la nature. Le parcours doit rester propre.

DROIT A L'IMAGE

La 91 est un événement public au cours duquel des images ou films peuvent être pris. En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation libre d'images sur lesquelles vous pouvez apparaître. Les images peuvent seulement être utilisées dans le cadre de la promotion de la 91.

REMBOURSEMENT – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'alerte météo ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Ce sont les seuls cas où il sera procédé au remboursement des inscriptions dans un délai d'un mois après la date de l'évènement.

ABANDON

Tout candidat de la 91 ou de la 50 prévient le PC de sécurité au **06 08 24 50 32** en cas d'abandon.

Site internet <http://randogom.e-monsite.com>